

Objet : Conformité des laitons

le 04/12/2018

Madame, Monsieur,

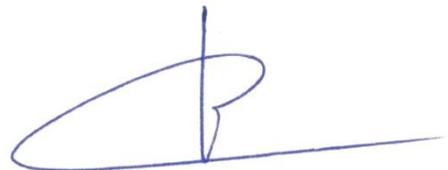
Nous certifions que les laitons utilisés dans la fabrication des produits **WATTS Industries France** sont conformes à l'annexe 1 de l'Arrêté du 29 mai 1997 relatif aux matériaux et objets utilisés dans les installations fixes de production, de traitement et de distribution d'eau destinée à la consommation humaine, notamment :

Les constituants des laitons (alliages de cuivre et de zinc) destinés à la fabrication des raccords, des robinets et autres accessoires respectent les limites maximales ci-dessous mentionnées :

- Plomb (Pb) 5 %
- Arsenic (As) et Antimoine (Sb) 0,2 %
- Nickel (Ni) 1 %

La teneur cumulée des impuretés éventuelles considérées comme toxiques, non comprises les substances définies dans le paragraphe précédent, doit rester inférieure à 0,5 %.

Restant à votre disposition, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Willy SIMON
Directeur Industriel